

**COMMUNIQUE**

**SUBVENTION RESERVOIR D'EAU ET POMPE A EAU 2023 - 2024**  
**(WATER TANK & DOMESTIC WATER PUMP GRANT NEW SCHEME 2023 - 2024)**

Suivant les mesures annoncées dans le Budget 2023-2024, La Banque de Développement (DBM Ltd), a le plaisir de lancer un nouveau programme visant à aider les familles mauriciennes à acquérir un réservoir d'eau et une Pompe à Eau comme suit :

1. Les ménages ayant un revenu mensuel de moins de Rs 60,000 : Une subvention de Rs 15,000 sera allouée comme suit;
  - 1.1 Une somme de Rs 11,000 leur sera allouée pour l'achat d'un réservoir d'eau d'une capacité de 1,000 litres ou plus, incluant une somme de Rs 1,000 pour l'achat de matériaux pour l'installation du réservoir d'eau.
  - 1.2 Une somme de Rs 4,000 sera allouée pour l'achat d'une pompe à eau et la capacité devrait être au moins 0.5 HP.
2. Enregistrement  
Les enregistrements se feront :-
  - (i) en ligne à partir du 18 Septembre 2023 en cliquant sur [www.dbm.mu/apply water tank](http://www.dbm.mu/apply water tank);
  - (ii) dans les bureaux de la DBM à Port Louis, Triolet, Goodlands, Flacq, Curepipe, Rose Belle; et
  - (iii) aussi dans les différents bureaux de la Citizens Advice Bureau à travers l'île.

**IMPORTANT**

1. Toute personne voulant faire une demande d'application doit remplir la fiche avec les détails notamment nom, carte d'identité, adresse, adresse électronique et numéro de téléphone fixe ou mobile et indiquer si leur revenu mensuel est moins de Rs 60,000.
2. Les Ménages qui ont fait une demande sous l'ancien programme et qui n'ont pas reçu leurs coupons, doivent soumettre une nouvelle demande. Les demandes seront traitées selon la formule << premier venu, premier servi >>
3. Les ménages doivent donner de renseignements exacts qui vont être vérifiés par la Banque
4. Les demandes faites par les fournisseurs ou agents au nom des clients ne seront pas prises en considération.
5. Le public ne doit faire aucun dépôt auprès des fournisseurs ou agents.
6. Les réservoirs et pompe à eau devront toutefois être achetés auprès de vendeurs agréés par la DBM.
7. Les ménages qui ont déjà bénéficié d'une subvention dans le passé pour l'achat d'un réservoir d'eau ou d'une pompe à eau ne seront pas éligible pour une nouvelle demande.

**La Banque de Développement (DBM Ltd)**  
**Le 13 Septembre 2023**